



## Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 9

No. FDS : 34088

V001.12

**Mirror formule Argentil**

Révision: 27.03.2015

Date d'impression: 16.09.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Mirror formule Argentil

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

nettoyant métal & céramique

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel France S.A.

161, rue de Silly

F-92100 Boulogne-Billancourt

Téléphone: ++33-1-46849000

Scce-Conso Lessive-Entretien@fr.henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence en France : 01 64 45 51 20 (7j/7j - 24h/24h)

Les formules des produits mis sur le marché sont déposées auprès du centre anti-poison de Nancy.

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon Directive 1999/45/EC (DPD) :

Pas de classification toxicologique.

Pas de classification environnementale

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Mention de danger:**

Pas d'indication de danger

##### Éléments d'étiquetage (DPD):

**Phrases S:**

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

#### 3.2. Mélanges

**Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:**

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Naphta lourd (pétrole), hydrotraite, <0.1% Benzene 64742-48-9	265-150-3	01-2119463258-33	>= 1 - < 5 %	Liquides inflammables 3 H226 Danger par aspiration 1 H304 Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3 H336
Ammoniaque 7664-41-7	231-635-3		>= 0,1 - < 0,5 %	Gaz sous pression  Corrosion cutanée 1B H314 Gaz inflammable 2 H221 Toxicité aiguë 3; Inhalation H331 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400
Nitrite de Sodium 7632-00-0	231-555-9	01-2119471836-27	>= 0,1 - < 1 %	Solides oxydants 3 H272 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Toxicité aiguë 3; Oral(e) H301

Jusqu'au 1er juin 2015 et pour autant que cette information soit disponible, la classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) concernant les substances sera établie. L'absence d'information sur la classification de danger d'une substance ne signifie pas que cette substance ne soit pas classée. Au cas où aucune information sur la classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) n'est fournie, il convient de se référer à la classification édictée par la Directive 67/548/CEE.

**Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"**

**Substances dangereuses selon la DPD (EC) No 1999/45:**

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Naphta lourd (pétrole), hydrotraite, <0.1% Benzene 64742-48-9	265-150-3	01-2119463258-33	>= 1 - < 5 %	R10, R66, R67 Xn - Nocif; R65
Ammoniaque 7664-41-7	231-635-3		>= 0,1 - < 0,5 %	R10 T - Toxique; R23 C - Corrosif; R34 N - Dangereux pour l'environnement; R50
Nitrite de Sodium 7632-00-0	231-555-9	01-2119471836-27	>= 0,1 - < 1 %	O - Comburant; R8 T - Toxique; R25 N - Dangereux pour l'environnement; R50

**Pour le texte intégral des phrases R indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"**

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

Informations générales:  
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:  
Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:  
Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:  
Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.  
Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure).

En cas de contact avec les yeux : irritation oculaire temporaire (rougeur, gonflement, brûlure, larmoiement).

En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des vomissements. Le vomissement peut entraîner des lésions par aspiration dans les poumons.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

En cas d'ingestion : en cas d'ingestion de grandes quantités, ou d'une quantité inconnue, administrer un antimousse ( Diméticone ou Siméticone)

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Néant

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil à la section 8.

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

**Mesures d'hygiène:**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de contamination de la peau, laver abondamment à l'eau et au savon; soigner.

Equipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conservé au sec, en dessous de + 40°C

Respecter la réglementation de stockage commun.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

nettoyant métal & céramique

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel****8.1. Paramètres de contrôle**

Valable pour  
France

Type de valeur	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Remarques
SILICES CRISTALLINES: QUARTZ, FRACTION ALVÉOLAIRE 14808-60-7		0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
AMMONIAC ANHYDRE 7664-41-7	20	14	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
AMMONIAC ANHYDRE 7664-41-7	50	36	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
AMMONIAC ANHYDRE 7664-41-7	10	7	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
AMMONIAC ANHYDRE 7664-41-7	20	14	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Protection respiratoire:  
Pas nécessaire.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374.

Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc.). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:

Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange

Aspect	émulsion visqueux, trouble beige, incolore
Odeur	Piquant, d'alcool
pH (20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit)	9,4 - 10
Point initial d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	100 °C (212 °F) Le produit n'entretient aucunement la combustion.
Température de décomposition	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,052 - 1,072 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Non applicable
Viscosité (Brookfield; 20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit)	50 - 90 mpa.s
Viscosité (cinématique)	Non applicable
Propriétés explosives	Non applicable
Solubilité qualitative	Non applicable
Température de solidification	Non applicable
Point de fusion	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Limites d'explosivité	Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable

### 9.2. Autres informations

Non applicable

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Naphta lourd (petrole), hydrotraite, <0.1% Benzene 64742-48-9	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Ammoniaque 7664-41-7	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Nitrite de Sodium 7632-00-0	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Nitrite de Sodium 7632-00-0	modérément irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Ammoniaque 7664-41-7	negative with metabolic activation	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Ammoniaque 7664-41-7	250 mg/kg	oral : gavage	daily	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
		oral : gavage	daily	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

**Toxicité pour la reproduction:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Ammoniaque 7664-41-7	1.500 mg/kg	screening oral : gavage		rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité (Poisson):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologi- ques	Temps d'expositio- n	Espèces	Méthode
Ammoniaque 7664-41-7	LC50	0,16 - 1,1 mg/l	Fish	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss) Leuciscus idus	DIN 38412-15
Nitrite de Sodium 7632-00-0	LC50	360 mg/l	Fish	48 h		

#### Toxicité (Daphnia):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologi- ques	Temps d'expositio- n	Espèces	Méthode
Nitrite de Sodium 7632-00-0	EC50	99 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

#### Toxicité (Algues):

Il n'y a pas de données disponibles.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'y a pas de données disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Il n'y a pas de données disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:  
Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:  
Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**



**Indication des composants selon 648/2004/CE**

< 5 %	agents de surface non ioniques savon hydrocarbures aliphatiques
-------	---

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

**SECTION 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- R10 Inflammable.
- R23 Toxique par inhalation.
- R25 Toxique en cas d'ingestion.
- R34 Provoque des brûlures.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
  
- H221 Gaz inflammable.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H331 Toxique par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Informations complémentaires:**

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.